

Dépôt d'une réserve technique

Quand ?	- Lorsqu'une équipe pense que l'arbitre a commis une erreur en prenant une décision non conforme aux Lois du Jeu.
À quel moment ?	- À l'arrêt de jeu qui est la cause de la décision contestée. - Ou lors du premier arrêt qui suit la décision contestée, si ces réserves concernent un fait de jeu sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu.
Rôle de l'arbitre et de ses assistants	- <u>En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elles lui paraissent justifiées ou non.</u> - Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.
Personnes concernées	- L'arbitre. - L'arbitre assistant (le plus rapproché s'il s'agit d'un officiel, celui de l'équipe adverse il s'agit d'un bénévole). - Les deux capitaines. *
Formalités obligatoires	- Sur sa carte d'arbitrage, l'arbitre note fidèlement mot pour mot ce qui est énoncé par le capitaine plaignant.* - Noter l'heure et le score au moment du dépôt. - Aucune réserve ne sera notée à la mi-temps sur la feuille de match informatisée.
Devoir de l'arbitre en fin de rencontre	- Ne pas feindre d'ignorer ces réserves quel que puisse être le résultat de la rencontre. - Inviter le plus rapidement possible des deux capitaines à le rejoindre au vestiaire afin qu'ils assistent à sa transcription sur la feuille de match informatisée de ce qui lui a été déclaré textuellement sur le terrain par le capitaine plaignant.* - Si le ou les capitaines désirent mentionner d'autre faits, il ne s'y opposera pas mais mentionnera dans quelles conditions ces éléments ont été ajoutés.* - Veiller à ce que figurent sur la feuille de match informatisée : sa signature, celle des deux capitaines, celle de l'arbitre assistant concerné.* - N.B. : il est prescrit à l'arbitre de rétablir l'ordonnancement prévu et de ne pas couvrir l'erreur administrative lors de la procédure de dépôt.
Renonciation	- Si l'équipe qui a déposé une réserve renonce à l'inscription de celle-ci en fin de match l'arbitre mentionnera cette renonciation sur la feuille de match informatisée en rappelant le fait qui avait motivé le dépôt. Il fera contresigner les capitaines.*
À l'issue de la rencontre	- Etablir un rapport dans les 24 heures suivant la rencontre, adressé à la commission compétente, en précisant la phase de jeu ayant engendré la réserve.

(*) RAPPEL	Pour les catégorie jeunes, jusqu'au 19 inclus, le capitaine doit être majeur au jour du match pour agir. Sinon, c'est un dirigeant licencié responsable qui formule les réserves ou assiste au dépôt, et les contresigne.
-----------------------	---